fédération vaudoise des retraités

Les nouvelles de votre Fédération

sommaire

Les coûts de la santé doivent baisser ! 1
News - brèves 2
Comment se protéger contre les abus financiers ? 3
Lecture & mot mystère 4

impressum

Rédactrice

Christiane Layaz-Rochat
Tél. 024 425 60 39

konsept, Lausanne
mise en page graphique
info@konsept.ch

contact

Fédération vaudoise des retraités FVR

Case postale 295
1440 Montagny/Chamard
info@retraites-vaudois.ch

Les coûts de la santé doivent baisser !

Le Conseil fédéral a mis récemment en consultation des mesures pour réaliser des économies de quelque 90 milliards de francs par année, puis ce sera le Parlement qui devra se déterminer. Parmi ces nombreuses mesures d'économie, il faut relever celle qui propose d'abaisser le prix des génériques. M. Stefan Meierhans, surveillant des prix de la Confédération, explique qu'actuellement en Suisse **les prix de ces génériques sont deux fois plus chers que dans les pays voisins.** A noter, tout de même, que malgré leur coût, les génériques restent meilleur marché que les médicaments originaux.

Afin de tenter de maîtriser l'augmentation constante des primes, les trois partenaires du secteur de la santé suisse : prestataires de services (hôpitaux, médecins et pharmaciens), les patients et les assurances doivent être prêts à prendre des mesures. En vue de cela, seule une réglementation incitative et intelligente permettra d'abaisser les coûts. Par ailleurs, mentionnons la résolution adoptée par les participants à la Journée du Conseil suisse des aînés du 20 septembre dernier à Coire (voir page 2) sur l'explosion des coûts de la santé.

Signalons aussi l'initiative populaire fédérale « Assurance-maladie. Pour une liberté d'organisation des cantons » qui demande que les cantons puissent créer, par voie législative, une institution cantonale ou intercantonale chargée d'accomplir certaines tâches dans le cadre de l'assurance obligatoire des soins, dont le financement des coûts à la charge de l'assurance obligatoire de soins. Le délai imparti pour la récolte des signatures de cette initiative, dont nous avons déjà parlé dans les Nouvelles de décembre 2017, sera échu le 3 avril 2019.

En outre une autre initiative populaire fédérale « Pour un Parlement indépendant des caisses-maladie » est également en circulation et l'expiration du délai est également fixé au 3 avril 2019. Plus d'informations auprès du Comité d'initiatives, case postale 48, 1022 Chavannes-près-Renens.

Christiane Layaz-Rochat

RÉSOLUTION : Les coûts de la santé doivent baisser !

Lors de la journée publique du 20 septembre 2018 à Coire, placée sous le thème de la promotion de la santé, les participants ont approuvé la résolution suivante :

1. Les inconvénients pour les prestataires de services doivent être éliminés. La Confédération et les cantons doivent mieux exercer leur devoir de contrôle, comme le prescrit la loi sur l'assurance maladie.
2. Les assureurs maladie, de concert avec le Conseil fédéral (Tarmed), doivent mieux préciser quels services sont nécessaires et efficaces, notamment ceux des médecins spécialistes.
3. Les mesures de promotion de la santé doivent être élargies.
4. Les différences de financement des traitements doivent être éliminées. La pratique de la prise en charge des coûts doit être la même pour les traitements ambulatoires comme pour les traitements hospitaliers, y compris Spitex, soins à domicile et les maisons de retraite.

Hausse des rentes AVS/AI dès le 1er janvier 2019

Les rentes n'ont pas bougé depuis 2015. Le Conseil fédéral a enfin et heureusement décidé de les augmenter dès le 1er janvier 2019.

La rente minimale passera de :
CHF 1175.– → CHF 1185.–
La rente maximale de :
CHF 2350.– → CHF 2370.–.

Les prestations complémentaires et allocations pour impotents augmentent aussi légèrement.

Le Conseil fédéral se détermine en fonction d'une règle prescrite par la loi. Il est tenu compte de l'évolution des salaires et du renchérissement. Ces dernières années, cet indice mixte ne permettait pas d'augmenter les rentes.

Rémunération du 2e pilier en 2019

Les avoirs du 2e pilier seront rémunérés en 2019 au même niveau qu'en 2018. En effet, **le Conseil fédéral maintient le taux d'intérêt minimal dans la prévoyance professionnelle obligatoire à 1 %.** Il a refusé de l'abaisser à 0,75 % comme le proposait la Commission fédérale de la prévoyance professionnelle.

Précisons que ce taux détermine l'intérêt minimal auquel doivent être rémunérés les avoirs de vieillesse du régime obligatoire de la prévoyance professionnelle. Toutefois, les instituts de prévoyance sont libres d'accorder une couverture ou non et de fixer une autre rémunération. A noter que la Commission fédérale avait voté sur plusieurs variantes et ce n'est qu'à une courte majorité qu'elle avait décidé de recommander un taux de 0,75 %.

Le Conseil fédéral fixe le taux en fonction de l'évolution des obligations de la Confédération et, en complément, de celle des actions, des obligations et de l'immobilier. La nouvelle méthode de calcul tient davantage compte de l'évolution actuelle des taux d'intérêt et se base sur la moyenne à long terme des obligations de la Confédération à dix ans, qui indiquait fin septembre 2018 un taux de 1.03 %.

Cette décision est regrettée par les milieux patronaux, mais les syndicats sont plutôt satisfaits.

Source : ATS

AGENDA

L'assemblée générale 2019 de la section du Gros-de-Vaud est fixée au 12 avril 2019 à la salle de la paroisse protestante d'Echallens.

COMMENT SE PROTÉGER CONTRE LES ABUS FINANCIERS ?

Sur mandat de Pro Senectute, l'Institut de lutte contre la criminalité économique (ILCE) de la Haute école de gestion Arc à Neuchâtel (HEG Arc) a étudié l'ampleur du phénomène des abus financiers chez les personnes de 55 ans et plus en Suisse.

Pendant la vieillesse, on peut et doit se sentir en sécurité chez soi, se déplacer et mener sa vie en toute quiétude, sans avoir peur.

Malheureusement des arnaques financières sont continuellement inventées. Souvent on en est victime au moment où on s'y attend le moins, comme en répondant au téléphone et à des e-mails ou en ouvrant à quelqu'un qui sonne à la porte.

- **690'335 personnes de 55 ans et plus ont été victimes d'un abus financier** au cours des cinq dernières années.
- En Suisse romande, **ce sont quelque 36,5 % de personnes qui ont été touchées,** alors qu'en Suisse alémanique, on en compte 22,8 % et en Suisse italienne 11.7 %
- **Les hommes (28,2 %) sont davantage victimes d'abus financiers** que les femmes (23.3 %).

VOICI QUELQUES CONSEILS QUE DONNE PRO SENECTUTE POUR SE PROTÉGER DE CES ABUS FINANCIERS :

ARNAQUES AU TÉLÉPHONE ET À DOMICILE

- **Ne cédez pas à la pression :** ne transmettez jamais par téléphone des données personnelles et n'acceptez pas de demande d'argent.
- **En cas de doute, raccrochez.** Cela n'est pas impoli : il en va de votre sécurité.
- **Méfiez-vous du démarchage à domicile :** informez-vous préalablement du prix et procurez-vous une autre offre à titre de comparaison.
- **Faites valoir vos droits,** si vous avez conclu un contrat par téléphone et que vous changez d'avis, vous disposez de 14 jours pour le résilier.

VOLS

- **Ne vous laissez pas distraire** lorsque vous retirez de l'argent au bancomat.
- **Faites preuve de vigilance** si quelqu'un vous bouscule ou si on vous demande un renseignement.
- Lorsque vous payez avec une carte, **veillez à ce que personne ne puisse lire votre code PIN.**
- **Vérifiez minutieusement vos extraits de comptes et vos décomptes de cartes de crédit.** Si une transaction vous semble suspecte, prenez rapidement contact avec votre banque.
- **Ne laissez pas entrer un inconnu chez vous,** même si cette personne semble digne de confiance et est bien habillée.

+D'INFOS sur le site **www.prosenectute.ch/abus-financiers** ou auprès d'un bureau de consultation Pro Senectute près de chez vous.

Le coin lecture

La Révolution vaudoise en 24 histoires

› Pierre STREIT, historien de formation
› Editions Cabédita, octobre 2018, 140 pages

Le 24 janvier 1798 reste un événement central dans l'histoire des Vaudois. Durant cette journée, ces derniers firent leur révolution avec l'aide très intéressée de la France et mirent ainsi fin à 262 années de domination bernoise. Pour Berne, la perte de ce joyau, le Pays de Vaud, précipita sa chute et celle de l'ancienne Confédération. De Lausanne à Aigle en passant par Yverdon ou la Vallée, il n'y eut guère d'effusion de sang contrairement à ce que connut la France de 1789.

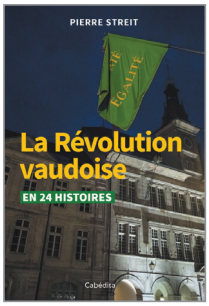

Ce livre se propose d'aborder cet événement fondateur de 24 manières différentes, en alternant la grande et la petite histoire.

Petits bonheurs d'une aide à domicile

› Nicole LACHAT
› Editions Cabédita, avril 2018, 155 pages

A quoi peut ressembler le livre d'une personne qui fait des ménages et qui s'occupe de gens âgés ou en difficultés ? A un livre qui éponge ? Un livre qui gratte ? Que raconte-t-elle ? Que vit-elle derrière chaque porte ? dans l'exercice de cette profession, l'auteur a su éviter les sols trop glissants, elle a su ouvrir des fenêtres.

Dans ce livre-cocktail régénérant, remue-ménage de petits récits tendres ou décapants, l'auteur y sème de la poudre de perlimpinpin et son humour récurrent. Au cœur de ces espaces inhabituels du domicile où pétillent des détails cocasses, vous trouverez sous un empire de tendresse des bouffées d'émotions.

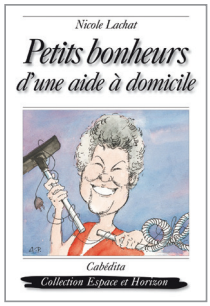

Le mot mystère

E	D	N	I	D	E	R	B	M	E	C	E	D
G	E	N	E	R	O	S	I	T	E	R	R	E
E	S	S	O	R	S	P	L	E	O	N	S	C
E	S	D	E	P	E	I	N	T	O	O	E	O
R	E	E	T	D	N	N	M	I	A	U	S	R
B	R	T	E	R	N	T	T	E	L	G	I	A
A	T	E	N	R	E	A	D	E	P	A	R	T
L	A	R	D	E	R	D	L	A	I	T	P	I
E	N	N	R	B	I	E	N	R	N	O	R	O
D	N	E	E	T	O	A	S	T	I	J	U	N
N	E	L	N	O	M	U	A	S	P	U	S	O
A	E	E	L	A	R	O	T	S	A	P	G	E
C	A	N	T	I	Q	U	E	S	S	E	N	L

AIGLE
ANNÉE
BIEN
CANDÉLABRE
CANTIQUES
CÉLÉBRATION
DÉCEMBRE
DÉCORATION
DÉPART
DÉPEINT
DESSERT
DINDE
ESSOR
ÉTENDRE
ÉTERNEL
GÉNÉROSITÉ
GUIRLANDES
JUPE
LAIT
LARDER
NOËL (2x)
NOUGAT
PASTORALE
PINTADEAU
RENNES
SAPIN
SAUMON
SURPRISES
TERRE
TOAST

Couleur qui peut se manger grillée (6 lettres)

___ ___ ___ ___ ___ ___